



N°90- Novembre 2018 -

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2018

Modifications des statuts de la Communauté de communes du Pays de la Zorn

La commune de Minversheim a été sollicitée pour donner son avis sur les modifications de statuts de la CCPZ concernant les 4 domaines suivants :

GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

La compétence facultative qui a été rajoutée aux statuts existants est la suivante :

« 4° Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
12° animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous- bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

La compétence facultative qui a été rajoutée aux statuts existants est la suivante :

« L'étude et la mise en œuvre de tout programme de soutien, de création, d'implantation et de développement en direction du commerce et de l'artisanat dans les zones d'Activités Economiques (ZAE) intercommunales »

Développement touristique :

La compétence facultative qui a été rajoutée aux statuts existants est la suivante :

« - Ecriture et mise en œuvre d'un plan de développement touristique intercommunal,
- Accompagnement, création et développement de structures concourantes au développement touristique du territoire »

Pour ces trois points la commune s'est prononcée favorablement aux modifications

Prise de la compétence scolaire pleine et entière :

Les Élus de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn se sont fixés comme objectif de structurer notre territoire en se dotant de Groupes Scolaires intercommunaux et de périscolaires. Après Wickersheim où 10 villages se sont regroupés, un deuxième établissement vient d'ouvrir à Wingsheim les 4 Bans mutualisant 6 communes.

D'autres projets sont encore à nos portes pour poursuivre cet objectif et certaines collectivités ont un besoin urgent d'extension ou de création.

Ainsi, le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a saisi son Conseil Communautaire sur l'opportunité de transférer non seulement la compétence obligatoire des écoles préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire mais de prendre la compétence pleine et entière de l'investissement et du fonctionnement des écoles de notre territoire.

Par délibération du 31 mai 2018, le Conseil Communautaire a sollicité le Cabinet KPMG pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant tout particulièrement sur les conséquences financières d'un tel transfert. Le Bureau KPMG a rendu son rapport et l'a présenté aux Élus Communautaires

en date du 20 août dernier. Ce rapport souligne notamment que l'impact financier est relativement neutre pour les Communes mais garantit les ressources pour la Communauté de Communes.

Enfin, il est proposé de rédiger une convention de gestion avec les Communes pour définir les modalités d'exercice de cette compétence laissant aux Maires et Délégués Communautaires tout pouvoir pour exploiter et faire fonctionner leurs établissements.

Une première ébauche a été transmise à tous les Élus et fera l'objet d'une rédaction définitive en concertation avec les Élus avant son adoption en fin d'année.

C'est ainsi que le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à ce transfert de compétence scolaire pleine et entière à compter du 1^{er} janvier 2019 lors de la séance du 30 août 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de l'Adjointe au Maire et discuté,

S'OPPOSE, par 8 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour, au transfert en totalité de la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

N'APPROUVE PAS la modification des statuts suivantes :

Compétences optionnelles

3/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans l'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

Étude, création, aménagement, gestion et entretien de piscines, centres nautiques, terrains de football synthétiques et hall de tennis.

Étude, construction, aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements sportifs, culturels et de loisirs ayant une assise intercommunale forte et un rayonnement territorial.

Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires :

- Étude, construction, aménagement, entretien et fonctionnement des locaux affectés à l'usage scolaire, préélémentaire et élémentaire,
- Étude, extension, aménagement, entretien et fonctionnement des locaux existants affectés à l'usage scolaire préélémentaire et élémentaire.

Sont exclues :

Les salles polyvalentes communales ou ayant vocation identique.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de compléter les délégations consenties au Maire en avril 2014 par l'autorisation d'ester en justice.

Logement communal : attribution des travaux

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux par lots comme suit :

- Lot 1 Gros-œuvre et modifications intérieures à l'entreprise STARK de Minversheim pour un montant estimé à 35 261,70 € HT
- Lot 2 Menuiserie Alu- Serrurerie à l'entreprise SCHEIBEL de Gunstett pour un montant estimé à 11 384,30 € HT
- Lot 3 Plâtrerie à l'entreprise KELHETTER de Strasbourg pour un montant estimé à 15 626,59 € HT
- Lot 4 Chapes à l'entreprise DIPOL de Geispolsheim-Gare pour un montant estimé à 3 181,75 € HT
- Lot 5 Carrelage à l'entreprise DIPOL de Geispolsheim-Gare pour un montant estimé à 4 059,70 € HT
- Lot 6 Portes et Menuiseries bois à l'entreprise SCHALCK de Niedermodern pour un montant estimé à 5 678,00 € HT
- Lot 7 Crépis extérieur -Revêtements de sols souples- peinture intérieure à l'entreprise TUGEND de Schweighouse- sur-Moder pour un montant estimé à 7 515,10 € HT
- Lot 8 Electricité à l'entreprise REMOND de Wingersheim pour un montant estimé à 12 533,00 € HT.
- Lot 9 Sanitaire à l'entreprise DOLLINGER de Berstheim pour un montant estimé à 5 850,00 € HT
- Lot 10 Elévateur à l'entreprise AEF de Wittenheim pour un montant estimé à 16 090,00 € HT.
- Lot 11 Chauffage à l'entreprise DOLLINGER de Berstheim pour un montant estimé à 40 034,50 € HT.

Création d'un poste d'ATSEM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Atsem pour une durée hebdomadaire de travail de 23,23/35èmes à compter du 1^{er} décembre, afin de permettre à Mme Martine HANTZ de travailler quelques jours avec son remplaçant avant de faire valoir ses droits à la retraite.

Délibération permettant de mandater des dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses de la section d'investissement qui interviendront avant le vote du budget 2019 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, à savoir 118 100€, comme l'y autorise l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Contrats d'assurance risques statutaires : revalorisation tarifaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la dégradation financière du contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat, et autorise le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe 2016-2019 souscrit auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin.

Salle polyvalente : avenant au marché Lot 5 Carrelage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conclure l'avenant au marché suivant :

- Lot 5 Carrelage : avenant de l'entreprise DIPOL d'un montant de 430,00 € HT pour des travaux supplémentaires de pose de carrelage dans les toilettes dames en raison de l'élargissement des portes, et rajout de carreaux muraux dans la cuisine suite à l'enlèvement de deux prises électriques de la cuisine.

Avis sur la demande de création d'une commune nouvelle entre Ringeldorf et la commune nouvelle Val de Moder et rattachement à la Communauté d'agglomérations de Haguenau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis **FAVORABLE** à la création d'une commune nouvelle dénommée Val-de-Moder entre les communes de RINGELDORF et VAL DE MODER et au rattachement de la commune nouvelle à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Divers

Etat civil



Mme Cecile WOLFF, épouse **LIENHARD**, âgée de 85 ans est décédée le 18 novembre 2018.

Sincères condoléances aux familles

Nouveaux arrivants

M. **KREMPP Didier** et Mme **Déborah STILTZ** et leurs enfants, au 3 rue Saint Hilaire.

Qu' ils soient les bienvenus dans notre commune !

A vos agendas!



La collecte au profit de la banque alimentaire se fera, comme l'année passée,

le **vendredi 30 novembre 2018**
de 17h à 19h en mairie.



La prochaine collecte de sang aura lieu
le **lundi 26 novembre 2018** à la salle polyvalente de
Minversheim de 17h à 20h.

Venez nombreux !

Un biberon a été trouvé à l'aire de jeux de la salle polyvalente, son propriétaire peut le récupérer pendant les heures de permanences de la mairie.



Le calendrier de collecte des ordures et de rattrapage des collectes de l'année 2019 est disponible sur le site internet de la mairie.

Suite et fin des travaux de la salle polyvalente



La plonge avec son nouveau lave-vaisselle



Nouvelle implantation de la partie « dressage »



La partie cuisson



Les nouveaux réfrigérateurs et le congélateur



Le local de stockage

Retrouvailles de la classe 1973 !

La classe 73 , au grand complet, s'est retrouvée pour partager un bon repas, des souvenirs et des rires en pagaille !



Les participants : Riehl Béatrice, Dersé Sandra, Scheer Myriam et Christelle, Weiss Hélène, Scheer Pascal, Wieser José, Weber Patrick, Debes Bénédicte, Lechner Agnès et leurs conjoints respectifs.



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Minversheim passera ce week-end dans les foyers pour vous proposer leur traditionnel calendrier.

Merci de leur réserver un accueil chaleureux !

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>



Permanences :

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 17h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09